République Française Département de l'Hérault

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULTVÉ en Sous-Préfecture

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 6 octobre 2008 ~~~~

CONSTRUCTION DES ATELIERS DU SERVICE ORDURES MENAGERES 1. 2008 ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMUNE DE GIGNAC

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 octobre 2008, à Gignac, au siège de la Communauté de communes.

Sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel M. DONNADIEU Jacques M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - Mme CONSTANT Agnès - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSSET Bernard - Mme BEDES Marie-Claude - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEIL Bernard - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal -- Mme DELONCA Hélène - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GREZES Frédéric - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre -- M. PIERRUGUES Georges - M. RODIER Bruno - M. TREMOULET Bernard - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André- Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre – M. ALEGRE Richard – M.TARISSE Jean-Marie – M DELIEUZE Pascal M. GALABRUN Jacky donne pouvoir à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur LASSALVY

Absents ou excusés : Mme BARRAL Hélène -- M. CABELLO Gérard - Mme COMBES Caroline -M. DEJEAN Maurice- Mme DEJEAN Anne-Marie - M. REQUIRAND Daniel - M. PALOC Eric - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. POUJOL Robert -M.SIDERIS André -M. LAMONT Didier - M. GAS TAN François - M. GALABRUN Jacky - M. HENRY Marc - M. SIEGEL Robert - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M MACHETEL Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants, Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

 ${f Vu}$ la délibération de la commune de Gignac en date du 27 juin 2008 acceptant l'échange de parcelles

Vu l'évaluation des domaines en date du 12 février 2007

Vu le projet de construction des nouveaux ateliers du service ordures ménagères et d'une déchetterie sur des terrains appartenant à la commune de Gignac, Considérant l'intérêt de la commune de Gignac à réutiliser le bâtiment actuel du service ordures ménagères pour ses services techniques,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

À l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver le principe d'un échange de parcelles entre la Communauté de communes et la ville de Gignac, la commune cédant ses parcelles F1085, 1087, 1089, 54, 57, 58, 721 et 132 et la communauté de communes cédant sa parcelle A2528
- de dire que cet échange se fera à hauteur de 150 000 €, représentant une valorisation comptable du bâtiment communautaire de 39 963 € et un paiement par la commune d'une soulte de 37 325 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet échange

Transmission au Représentant de l'Etat N° 88 le 8 OCTOBRE 2008 Publication le 7 OCTOBRE 2008 DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE Gignac, le 7 OCTOBRE 2008 Le Président de la Communauté de communes, Signé: Louis VILLARET

Le Président de ommunes